

## **Compte Rendu du conseil municipal du 22 juillet 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-deux du mois de juillet, s'est réuni en séance ordinaire, le Conseil Municipal de Varennes-Changy, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU.

**Absents excusés** : Lionel LESUEUR, Jorris PIERRARD, Pierrette ROUX (pouvoir donné à Jocelyne TURBEAUX), Alexandra BUSSY-ROUSSEAU (pouvoir donné à Antoine DUPUY), Gisèle DUCHESNE (pouvoir donné à Evelyne COUTEAU), Damien GROSSE (pouvoir donné à Marc BOUWYN), Catherine LEROYER (pouvoir donné à Alain Gréau)

**Absent** : Néant

### **Modification du tableau des effectifs**

Suite au départ de la secrétaire de Mairie vers une autre collectivité intercommunale, il convient de créer un poste en fonction de la candidate retenue. Le Conseil décide de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et supprimer le poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> Classe.

### **Vote du montant des frais de scolarité**

Le montant des frais de scolarité avec une seule ATSEM comptée, s'élève, cette année à 702 € pour un élève en primaire et 1.064 € pour un élève en maternelle. La commune du Moulinet-Sur-Solin et la Commune de Langesse ont chacune, 3 élèves scolarisés en primaire.

### **Compte rendu de réunions :**

- Conseil d'école du 21 juin 2016 : les enfants ainsi que les enseignants remercient la municipalité pour les différentes sorties. Pour la rentrée, il est prévu 62 enfants en maternelle et 91 enfants en primaire. Au vu de l'effectif, une aide pour la maternelle est en cours d'embauche. Avec la vente des gâteaux, les familles ont bénéficié d'une remise sur la participation aux classes de découverte.
- Conseil communautaire du 22 juin 2016 : madame le maire résume la séance. Le rapport d'activité du service d'assainissement non collectif et de la Communauté de Communes de Lorris de l'année 2015 a été présenté. Suite aux dégradations dues aux inondations, il a aussi été voté des réfections de voirie supplémentaire.

### **Etude de droit de préemption urbain :**

La Commune ne préempte pas sur cinq des dossiers présentés (maison au 1231 route de Lorris, maison au 195 Route de la Cour-Marigny, maison au 4 rue de la Mainceraine, maison au 1608 route de Langesse, terrain route de la Montagne).

La Commune préempte sur un dossier concernant un terrain de 1 ha 65 a 66 ca au lieudit « Les Cornières » pour 6.626 € + frais acte. Ce terrain est situé près de la salle culturelle et servira à un futur parking.

### **Affaires diverses :**

- Vote de la subvention de l'ASV Foot : le dossier n'était pas arrivé lors du vote des autres subventions. L'an passé, il a été versé 800 € au club et 1.000 € à Varen'Foot Loisir. Il est décidé de verser 600 €. Il est toutefois précisé que dans les années futures, toute demande de subvention arrivée hors délai, ne sera pas étudiée.
- La convention à passer avec l'agence postale communale est caduque depuis le 31 décembre 2015. Le Conseil autorise Madame le Maire à signer le renouvellement.
- Le Conseil ne souhaite pas adhérer à un projet de syndicat en remplacement de la fourrière départementale de Chilleurs-aux-Bois.

### **Informations diverses :**

- Le syndicat mixte de gestion du SCOT a arrêté son Schéma de cohérence territoriale. Le dossier est consultable en Mairie
- Mme la Députée tiendra une permanence le samedi 10 décembre.
- Monsieur le Préfet met en garde les élus sur leur sécurité personnelle suite aux événements de Magnanville.
- Une audition musicale de l'association musicale intercommunale de Lorris a eu lieu à la salle culturelle le 18 juin.
- La fresque de la salle culturelle a attiré l'attention des services de l'agglomération montargoise.

- Madame le Maire donne lecture de remerciements divers pour des subventions octroyées ou des condoléances adressées.

### **Expressions des conseillers**

- Le préau est en cours de réalisation.
- Le feu d'artifice du 14 juillet était dans l'ensemble réussi.
- Les travaux de la route d'Ouzouer vont débuter dès septembre.
- Un conseiller demande que le trou soit bouché chemin de la Brigaudière.
- Des fossés sont bouchés route d'Ouzouer.
- Un conseiller va prendre de la terre de la commune pour reboucher certains trous.
- Le cabinet d'audit pour l'éclairage public fera des visites sur la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.